

# Conseil Communautaire du 14 mars 2024 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

REÇU EN PREFECTURE le 21/83/2824

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-031-243100773-20240314-2024\_018-DE

#### Délibération 2024-018

# Opérations Foncières – Convention de servitude avec ENEDIS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mars 2024.

#### **Participants**

amelpame	
Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

# Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DARENGOSSE Ludovic

M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à M. ANTONY Maxime

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle

Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles

M. SABATIER Robert a donné pouvoir à M. REGIS Daniel

M. RICHARD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

Mme DELTORT Florence a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges

# Conseillers absents

M. HAMDANI Aäli Mme LAVAL Carole M. ROUX Didier M. BRAGAGNOLO Patrice

# Secrétaire de séance

M. Georges CHEVALLIER

RECU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Délibération 2024-018

#### Exposé

9\_DE-031-243100773-20240314-2024\_018-DE

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une convention de servitude de passage entre la Communauté de communes Val'Aigo et ENEDIS concernant la parcelle D 52 - 53 - 55 - 56 sur la commune de Bessières.

Il s'agit de déplacer le réseau électrique aérien y compris 5 poteaux béton et permettant ainsi l'élaraissement de la voirie « Chemin des Turques ».

À titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article les de la convention. Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 de la convention, au propriétaire et/ou l'exploitant aui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 75 (soixante-auinze euros).

La convention est jointe en annexe.

#### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- → D'autoriser la mise à disposition et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS ou des entreprises accréditées sur les parcelles dénommées supra;
- → **De mandater** Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS et sa publication avec faculté de subdéléquer.
- → **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- → **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 27 Pour - 27 Contre – 00 Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance, M. Georges CHEVALLIER

Certifié exécutoire. Les formalités de publicité ayant été effectuées,

2 1 MARS 2024

Le

Pour extrait gonforme, Le Président, Л. Jean-Mard DUMOULIN